

Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana du lundi 17 juin 2019 à 19h30 à la salle communale de Mollens

Présents:

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 129 citoyennes et citoyens

PV Nº 1 / 2019

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôles des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens, les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques ainsi que les réviseurs des comptes et les remercie de leur présence. Il excuse Mesdames Josette Knecht, Nicole Tretto, Valérie Moulière, Marie-Valentine Labalette, Sophie Cordonier, Fabienne Berclaz et Claudine Lang-Vocat ainsi que Messieurs Olivier Bonvin, Graziano Tretto, Ken Jacquemoud, Claude-Gérard Lamon, Jean-Claude Savoy, François Berclaz et Michel Alain Knecht.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il désigne scrutateurs Madame Monique Sigrist et Messieurs Marco Altherr, Ignace Barras et Jean-François Vocat. Ils dénombrent 129 citoyennes et citoyens.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que présenté et le Président passe au prochain point.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17.12.2018

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président en fait le résumé et pose la question : « Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 17.12.20178 ? » Le PV est approuvé par 128 oui, 0 non et 1 abstention.

3. Lecture des comptes 2018

3.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, qualifie les résultats financiers 2018 d'excellents et de rassurants pour l'avenir. Il explique la hausse de plus de CHF 6 mios des charges par 1) la nouvelle taxe de séjour de CHF 3,5 mios de revenus et de charges, 2) l'amortissement de CHF 2 mios du portefeuille d'actions CMA SA et 3) les coûts de 1 mios dus aux dégâts naturels aux routes et aux cours d'eau.

Le Président passe la parole à Monsieur Yvan Rion, Conseiller communal responsable du dicastère Finances et Impôts.

Monsieur Rion commente en détail le compte administratif, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et termine par la présentation des indicateurs financiers tous excellents.

3.2. Aperçu du compte administratif

| | Comptes 2018 | Budget 2018 | Comptes 2017 | |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|--|
| Charges financières | 76'087'969.49 | 72'042'000.00 | 70'855'970.01 | |
| Revenus financiers | 83'419'888.19 | 71'709'000.00 | 77'115'207.44 | |
| Excédent de revenus | 7'331'918.70 | 333'000.00 | 6'259'237.43 | |
| Amortissements ordinaires | 14'606'957.45 | 14'028'000.00 | 13'696'879.71 | |
| Marge d'autofinancement | 21'938'876.15 | 13'695'000.00 | 19'956'117.14 | |

3.3. Compte de fonctionnement

| | Charges | Revenus | |
|----------------------------------|---------------|---------------|--|
| Charges du personnel | 9'088'539.30 | | |
| Biens, services et marchandises | 13'313'985.97 | | |
| Intérêts et provisions | 1'906'913.56 | | |
| Amortissements | 16'648'995.45 | | |
| Contributions versées | 2'728'426.00 | | |
| Dédommagements versés | 18'533'445.73 | | |
| Subventions versées | 12'775'462.48 | | |
| Financements spéciaux | 907'777.00 | | |
| Imputations internes | 184'424.00 | | |
| Impôts | | 60'557'939.25 | |
| Patentions et concessions | | 671'511.96 | |
| Revenus des biens | | 5'075'879.5 | |
| Contributions perçues | | 13'598'437.81 | |
| Recettes perçues | | 1'713'569.50 | |
| Dédommagements perçus | | 35'138.90 | |
| Subventions perçues | | 474'707.85 | |
| Financements spéciaux | | 1'108'279.57 | |
| Imputations internes | | 184'424.00 | |
| Total des charges et des revenus | 76'087'969.49 | 83'419'888.19 | |
| Excédent de revenus | 7'331'918.70 | | |

3.4. Compte d'investissements

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|--------------|------------|
| Administration | 1'862'032.48 | 96'685.05 |
| Sécurité publique | 187'243.98 | |
| Enseignement et formation | 62'625.20 | |
| Culture, loisirs et culte | 4'053'516.59 | |
| Santé | | |
| Prévoyance sociale | 2'672'061.63 | |
| Trafic | 5'851'735.89 | 483'343.85 |
| Services publics et aménagements | 5'521'566.72 | 204'297.85 |

| Economie publique | 726'081.65 | 520'300.00 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Finances et impôts | 3'556'500.35 | 3'556'500.35 |
| Total des dépenses et des recettes | 24'493'364.49 | 4'861'127.10 |
| Investissements nets | | 19'632'237.39 |

3.5. Aperçu des indicateurs financiers

| | Moyenne | Comptes 2018 | Comptes 2017 |
|------------------------------|---------|-----------------|-----------------|
| Degré d'autofinancement | 107.9% | 117.7% | 104.1% |
| Capacité d'autofinancement | 26.4% | 26.7% | 26.1% |
| Amortissements ordinaires | 10.1% | 10.2% | 10.0% |
| Endettement net par habitant | -683 | -787 | -580 |
| Taux du volume de la dette | 79.6% | 76.8% | 82.5% |

Monsieur Yvan Rion termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée.

3.6. Questions, <u>Réponses</u>, <u>Prises de position</u>

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications. Il ouvre la discussion et constate qu'aucune question n'est soulevée.

3.7. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, adresse ses remerciements et ses félicitations à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'aux collaborateurs communaux. Les comptes ont été très bien tenus et s'inscrivent dans le cadre des budgets. Les finances communales permettent d'envisager le futur avec sérénité, une prudence mesurée restant toutefois nécessaire. Afin de répondre aux besoins des citoyens et de nos hôtes, le Conseil consacrera une bonne part des investissements futurs au domaine de la santé, notamment à la création d'un centre médical intercommunal, à l'agrandissement de la crèche-garderie de Martelles et à l'agrandissement du Home Christ-Roi. De tels investissements facilitent aussi de nouvelles installations d'habitants sur notre commune accompagnée de nouvelles entrées fiscales.

Monsieur Nicolas Féraud remercie Monsieur Yohann Priori, chef du Service des Finances, ainsi que l'entier de son équipe pour le suivi rigoureux de ces aspects financiers. La Commune de Crans-Montana peut aborder les années à venir de manière sereine.

4. Lecture du rapport de l'organe de révision

4.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, salue Madame Anne-Laure Rey et Monsieur Marc-André Ballestraz de la Fiduciaire FIDAG SA, Messieurs Gaston Clivaz et Samuel Devanthéry de Clivaz Gaston bureau fiduciaire SA et Messieurs Denis Cordonier et Christophe Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana SA. Il les invite à lire leur rapport.

4.2. Rapport de l'organe de révision

Madame Anne-Laure Rey lit le rapport de révision et invite l'Assemblée à approuver les comptes tels que présentés. Elle termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée.

4.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Madame et Messieurs les réviseurs pour leur rapport. Il ouvre la discussion et constate qu'aucune question n'est soulevée.

4.4. Conclusion

Le Président remercie les réviseurs pour leurs travaux, leurs conseils et leur soutien. Il se dit rassuré de les savoir à nos côtés et passe au point suivant.

5. Approbation des comptes 2018 et décharge aux organes responsables

5.1. Comptes 2018

Le Président rappelle que le Conseil communal et l'Organe de révision invitent l'Assemblée à accepter les comptes 2018 tels que présentés. Il pose la question suivante :

« Acceptez-vous les comptes 2018 de la Commune de Crans-Montana qui présentent :

- au bilan, une fortune de CHF 200'418'400.15
- au fonctionnement, une marge d'autofinancement de CHF 21'938'876.15
- aux investissements, un montant net de CHF 19'632'237.39 ? »

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

5.2. Décharge au Conseil communal et aux réviseurs de comptes

Le Président soumet la question suivante :

« Acceptez-vous de donner décharge aux organes responsables pour leur activité durant l'exercice 2018 ? »

La décharge est accordée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

6. Crèche-garderie Martelles - Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 4,8 mios

6.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, cède la parole à Madame Romaine Duc-Bonvin, Conseillère communale en charge du dicastère Santé, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration.

6.2. Présentation du projet

Madame Romaine Duc-Bonvin, Conseillère communale, indique que la Crèche/UAPE construite en 2010 à Martelles nécessite un agrandissement. En 2003, un mandat intercommunal d'études des besoins a été confié à l'HEVS. Celle-ci a conclu que dans la situation actuelle Martelles ne peut répondre aux besoins croissants de places d'accueils de la petite enfance ainsi qu'au passage à l'horaire scolaire continu.

Avec cette extension, la nurserie permettra d'accueillir 15 nouveaux nés, la crèche verra sa capacité être portée à 56 places contre 22 actuellement, l'UAPE enfantine permettra l'accueil de 60 enfants contre 24 actuellement et l'UAPE primaire 60 places contre 24 actuellement.

Madame la Conseillère informe que les Conseils communaux de Crans-Montana, de Lens et d'Icogne ont accepté à l'unanimité ce projet et qu'il appartient aux l'Assemblées primaires respectives de se déterminer au sujet du crédit d'engagement. Elle cède la parole à Monsieur Eric Frey, architecte du Bureau Frei Rezakhanlou SA à Lausanne.

Monsieur Eric Frey présente les aspects techniques (circulation, liaisons, volumétrie, parkings...) et financiers (coût estimé pour la Commune de Crans-Montana CHF 4,8 mios) du projet d'extension et termine avec le planning global des travaux devant s'échelonner sur 18 mois environ.

Madame Romaine Duc-Bonvin, Conseillère communale, remercie Monsieur Frey pour ses explications et se félicite de la très bonne collaboration intercommunale sur ce projet. Les communes souhaitent offrir des conditions cadres pérennes et attractives permettant l'installation et la domiciliation de nouvelles familles dans notre région.

La solution proposée est proportionnée et répond aux besoins futurs, elle est satisfaisante pour les enfants, les parents et les éducateurs. Elle offre également une gamme complète de prise en charge pour les enfants de 4 mois à 12 ans.

Madame Romaine Duc-Bonvin, Conseillère, termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée.

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie Madame Romaine Duc-Bonvin ainsi que Monsieur Eric Frey pour leurs interventions respectives et passe au point suivant.

6.3. Questions, Réponses, Prises de position

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre la discussion.

Q: Monsieur François Parvex souhaite s'assurer que toutes les solutions techniques permettant l'accueil des enfants avec handicaps ont bien été prises.

R: Madame Romaine Duc-Bonvin indique que toutes les normes fixées par l'Etat seront prises en compte et que notamment un ascenseur adapté à l'handicap sera installé.

Q: Madame Marielle Clivaz estime que 15 places en nurserie sont insuffisantes.

R : Madame Romaine Duc-Bonvin indique que 15 places permettent l'accueil de 60 enfants par rotation et que 45 places existent déjà à Fleurs des Champs. Selon les estimations de FdC, ces chiffres sont largement suffisants.

Q : Monsieur Cédric Vocat s'inquiète de la forte pente et de l'étroitesse de la route d'accès par le sud, notamment en hiver.

R: Monsieur Eric Frey explique que l'aire d'arrivée devant la future entrée de la nurserie sera horizontale et que la pente de la route d'accès restera inchangée. Les croisements devront s'effectuer sur cette aire d'arrivée ou sur les parkings intermédiaires.

Q: Monsieur Samuel Bonvin regrette que la cour d'école ne soit pas arborisée et n'offre aucune ombre. Le projet va-t-il apporter du confort aux élèves à cet égard ?

R: Monsieur Eric Frey indique que la volonté politique est de maintenir la place inchangée afin de permettre l'installation d'infrastructures lors d'événements à organiser. Une réflexion pour apporter de l'ombre artificielle est en cours.

Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a plus de question et passe au point suivant.

6.4. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée primaire à soutenir le projet. Il pose la question suivante :

« Étant entendu que les coûts sont précis à +/- 15 % et qu'ils seront affinés à +/- 5 % dans un futur proche, acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 4,8 mios destiné à financer les travaux d'extension de la crèche – garderie de Martelles ? ».

Le crédit d'engagement est approuvé par 123 oui, 0 non et 6 abstentions.

6.5. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie l'Assemblée pour sa confiance et félicite les intervenants au projet pour l'excellent travail réalisé. Il passe au point suivant.

7. Approbation du Règlement « encouragements aux domiciliés »

7.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud rappelle que de nombreux règlements des anciennes communes de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens sont en vigueur et qu'ils le resteront aussi longtemps qu'ils n'ont pas été remplacés et approuvés par l'Assemblée primaire.

7.2. Présentation du règlement

Ce règlement est inspiré de celui en vigueur sur l'ancienne Commune de Chermignon. Il prévoit une réduction d'impôts communal par famille de CHF 100.-- par adulte domicilié sur la commune et de CHF 300.-- par enfant dès l'année de sa naissance jusqu'à l'année où

il n'est plus fiscalement à charge, au plus tard l'année où il atteint ses 25 ans. Ces montants sont directement déduits du bordereau d'impôts.

7.3. Questions, Réponses, Prises de position

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre la discussion, constate qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

7.4. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée primaire à approuver le règlement. Il pose la question suivante :

« Acceptez-vous le Règlement encouragement aux domiciliés ? ».

Le Règlement encouragement aux domiciliés est approuvé par 120 oui, 0 non et 9 abstentions.

7.5. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

8. Divers

8.1. Vision communale et Feuille de route 2019 - 2020

Monsieur Nicolas Féraud, Président, rappelle la séance d'information à la population tenue durant l'automne 2018. Il précise que depuis, le Conseil communal a priorisé les dossiers traités lors de cette séance. La Vision et la Feuille de route 2019-2020 du Conseil communal est présentée à l'Assemble. Elles résument les actions phares à mettre en place pour relever les défis futurs. Pour cette fin de législature, le Conseil se focalisera principalement sur trois axes, soit la transition énergétique, la réorganisation et l'actualisation des services médicaux, de la santé et de la petite enfance et finalement le maintien de l'indépendance en approvisionnement en eau.

8.2. Questions, Réponses, Prises de position

Q : Madame Anne-Marie Bagnoud souhaite connaitre l'avancement du projet des bains à Crans-Montana. Par ailleurs, elle souhaite savoir si des containers à lavures seront prévus.

R: Monsieur Nicolas Féraud indique que deux projets sont en cours. 1) Aquamust qui a trouvé de l'eau à 30 degrés et un débit de 5 litres secondes est en mains privées et 2) Les Bains de Crans-Montana (ex Aqualoisirs) » est en traitement auprès de l'ACCM. Les partenaires concernés y travaillent.

Quant aux containers, Monsieur Carlo Clivaz, Conseiller communal en charge du dicastère Services publics, répond que le sujet des lavures est à l'examen. Des contacts avec des communes voisines sont en cours et des décisions seront prises le moment venu. Le principal problème reste les odeurs de ces déchets.

Q: Monsieur Marco Altherr souhaite savoir si le Conseil communal s'est prononcé sur l'introduction d'un Conseil général.

R: Monsieur Nicolas Féraud indique que cette question n'est pas de la compétence du Conseil communal. Il fait savoir à l'Assemblée que certains partis politiques communaux traitent actuellement de cette question et envisagent de lancer une pétition.

Q : Madame Anita Belmont invite la commune à informer la population de la qualité de l'eau.

R : Monsieur Carlo Clivaz indique que le site communal diffuse en continu une information actualisée. Il va néanmoins vérifier si des compléments s'imposent.

P: Monsieur Patrice Clivaz remercie Monsieur Marco Altherr d'avoir soulevé la question du Conseil général. Il s'inquiète que des comptes de plus de CHF 80 mios soient acceptés « à la soviétique » sans que l'Assemblée n'ait soulevé la moindre question.

Q: Monsieur Patrice Clivaz mentionne une plante invasive qui colonise les bordures de routes. Il demande que la commune intervienne au plus vite.

R: Monsieur Nicolas Féraud remercie de l'intervention et invite le Service des Travaux publics à voir ce qui peut être fait.

P: Monsieur Dominique Rouvinez de l'Association FUNI mentionne qu'une solution alternative et complémentaire à celle de SMC a été acceptée par le Canton dans le cadre de la reconstruction du funiculaire. Il souhaite pouvoir la présenter au Conseil communal de Crans-Montana.

Q: Monsieur Xavier Bestenheider fait référence à l'actualité relayée par la presse et se dit satisfait des CHF 40 mios déposés par CMA SA. Il regrette que les actifs à revenus aient été vendus par les communes. Dès lors, il s'interroge sur les raisons qui poussent la commune de Crans-Montana à investir CHF 5 mios dans la rénovation du Parking du Signal.

R: Monsieur Nicolas Féraud indique que la commune de Crans-Montana ne financera pas cette rénovation. Il informe que CMA SA a refusé l'offre de rachat du garage pour une somme symbolique par les communes. Quelques travaux ont déjà débutés sous la responsabilité de CMA SA. L'idée est d'éviter la fermeture du garage pour des questions de sécurité.

Monsieur Laurent Bagnoud, représentant des communes auprès du CA de CMA SA relève d'importants progrès dans les relations entre communes et l'entreprise: convention d'actionnaires en cours de finalisation, annulation d'augmentation du capital, engagement de Monsieur Maxime Cottet, nouveau directeur opérationnel et de Monsieur Maxime Fournier, nouveau directeur de CMA Immobilier SA

Q : Madame Susanna Kammacher demande ce qui va se passer avec les 300 œuvres que l'Abbé Edwin Marthe à offert à la Commune ?

R : Monsieur Nicolas Féraud mentionne que des lieux permettant de mettre ces œuvres en valeur sont recherchés.

Q: Monsieur Philippe Frossard demande si la convention CMA SA sera bientôt disponible?

R: Monsieur Nicolas Féraud précise que sur les 32 exigences communales, 29 sont actuellement validées. Les travaux se poursuivent dans un esprit de collaboration.

P: Madame Marielle Clivaz propose que le crédit à l'investissement soit également accessible aux commerces et aux hôtels afin d'encourager les rénovations.

R: Monsieur Nicolas Féraud en prend note et mentionne qu'un règlement pour l'aide à l'hôtellerie est en cours de préparation.

Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a plus de question et passe au prochain point.

8.3. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il souhaite à tous d'excellentes vacances et invite l'assistance à partager le verre de l'amitié. Il clôt l'assemblée à 21,50.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Président ... Le Secrétaire :

Nicolas Féraud

Marcel Riccio

